



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°52

Réunion du lundi 27 mai 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2024/2025 Toutes Catégories

Chaque fin de saison, nous vous sollicitons afin de connaître vos éventuels desiderata pour la saison prochaine. Les clubs sont priés de nous faire parvenir au plus tôt leurs souhaits et éventuellement nous communiquer les **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2024/2025**.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL

Régional 3

Poule D

25946704 AVICENNE ASC 1 / FUTSAL PAULISTA 2 du 13/05/2024

Lecture de la FMI – forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA (2^{ème} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres).

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

Niveau 1

27990279 ESP 18 FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 01/06/2024

La Commission ne peut malheureusement pas reporter ce match et le maintient à la date initiale.

Niveau 2**Poule B****27990401 B2M FUTSAL 1 / PARIS INTERNATIONAL 1 du 25/05/2024**

Reprise de dossier,

La Commission,

Pris connaissance des différents courriels des clubs,

Considérant que B2M FUTSAL indique ne pas disposer de son gymnase le mardi 28/05/2024 et propose de jouer le lundi 27/05 puis le jeudi 30/05/2024,

Considérant que PARIS INTERNATIONAL indique ne pas disposer de joueurs pour jouer en semaine,

Considérant que la dernière journée de championnat est fixée le week-end des 01 et 02 juin 2024,

Considérant que malgré les diverses propositions pour fixer ce match, il ne pourra pas se dérouler avant le 31/05/2024,

Considérant que l'attestation d'indisponibilité du gymnase est datée du 13/02/2024,

Considérant que la Ligue a été informée de l'indisponibilité du gymnase par un Email de B2M FUTSAL reçu le 24/05/2024 soit la veille du match,

Considérant que la responsabilité du club de B2M FUTSAL est engagée dans le non déroulement de ce match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à B2M FUTSAL (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à PARIS INTERNATIONAL (3pts ; 0 but).

Poule B**27990402 PARIS FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 du 25/05/2024**

Match non joué.

La Commission demande un rapport à l'arbitre expliquant les raisons du non déroulement du match.

U18 Futsal - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
--

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL :

Niveau 1 – 27990274 JEUNESSE AULNAYSIENNE 1 / TORCY EU FUTSAL 1 du 25/05/2024

Niveau 2 – poule B – 27990404 – SAINT MAURICE AJ 1 / SPORTING CP 1 du 25/05/2024

Niveau 2 – poule C – 27991546 BALNC MESNIL SF 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 25/05/2024

Niveau 3 – poule D – 27993198 PARIS ACASA 2 / VILLENEUVE ABLON 1 du 25/05/2024

Niveau 3 – poule D – 27993201 VILLEJUIF FUTSAL 2 / ESP 18 FUTSAL 2 du 26/05/2024

Niveau 3 – poule e – 27991395 DRANCY FUTSAL 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 25/05/2024